Info Express
Le bulletin d'information de Burnhaupt-le-Bas
Novembre 2017

Grâce à la participation active des élus, des associations et de nombreux bénévoles, le week-end commémoratif et l'exposition ont remporté un franc succès ! Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés.
Le public, très nombreux, s'est montré unanimement enchanté des animations proposées.
De mémoire de Burnhauptois, ce fut la meilleure manifestation organisée depuis au moins 20 ans. Quelques photos souvenirs…

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

Responsable de publication : Alain GRIENEISEN
Rédaction : Sandrine VON DER OHE

COLLECTE POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE

Jusqu'au 24 novembre 2017

Venez déposer vos dons en mairie : conserves de légumes, de poisson, de fruits, huile, sucre, café, petits déjeuners et produits d'hygiène.

LES PACS EN MAIRIE

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré aux officiers de l'état civil des mairies depuis le 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (**et non plus au tribunal**) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

Si vous habitez Burnhaupt-le-Bas et souhaitez vous pacser à la mairie, la procédure est la suivante :

1. Prise de renseignements sur internet ou à la mairie.
2. Constitution du dossier à déposer en mairie.
3. Une fois le dossier complet, prise de rendez-vous en semaine (hors weekend). Nous vous proposons deux ou trois dates.
4. Signature de la convention en mairie avec le maire, un adjoint ou un agent territorial ayant délégation.

Les modifications et les dissolutions se font également en mairie, mais uniquement dans celle où vous avez signé votre convention initiale.

Il reste possible de se pacser chez un notaire.

Résultat de l'Opération Brioches de l'APAEI :

2.343 euros ont été collectés sur notre commune. L'APAEI (Association des Parents d'Enfants et Adultes Inadaptés) de Dannemarie remercie les généreux donateurs.

DEMANDES D'IMMATRICULATIONS

Depuis octobre, les demandes de **cartes grises** doivent être réalisées obligatoirement par internet, 24 h/24 h, sur : https://ants.gouv.fr ou chez des professionnels habilités (garages, concessionnaires…). La préfecture n'instruit plus les demandes relatives aux immatriculations des véhicules.

POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE

Si vous souhaitez faire des dons de "PLAYMOBIL®" neufs ou d'occasion pour les enfants de l'école LUNE et FONTAINE, vous pouvez les déposer à la mairie. Merci pour les enfants.

DATES DES BATTUES DE CHASSE

La prudence s'impose en cas de chasse et nous vous prions de ne pas traverser la forêt losque vous voyez des panonceaux indiquant « Chasse en cours ». Dates prévues : 5, 12, 19 et 26 novembre – 3, 10, 17, 24 et 31 décembre – 7, 14, 21 et 28 janvier – 1er février.

SOUSCRIPTION : BROCHURE DEDIEE A L'HISTOIRE DE LA CTA

Le cercle d'Histoire de Morschwiller-le-Bas va éditer une brochure dédiée à l'histoire de la **Compagnie de Transports Automobiles**, première Compagnie de Transports Automobiles de la Région. Elle a notamment desservi durant de longues années la ligne Mulhouse-Sewen. Brochure au prix de 20 €. Formulaire de souscription disponible en mairie et en ligne sur : www.cercle-histoire-morschwiller-le-bas.alsace

Tél. : 06.58.70.52.88

LES BIODECHETS

Le Syndicat Mixte Thann Cernay (SMTC) rappelle que dans la poubelle brune des « biodéchets » il n'est admis qu'une petite quantité (moins de 20 %) de déchets verts (feuilles mortes, tontes…). Si vous ne compostez pas, merci de vous rendre à la déchetterie d'Aspach-le-Haut pour déposer les volumes importants de déchets verts.

BENNE A DECHETS VERTS RUE DU LOUP

Le week-end du 5 novembre sera le dernier où vous trouverez la benne sur la plateforme de la rue du Loup pour cette campagne annuelle. D'ici au printemps prochain, merci de vous rendre directement en déchèterie à Aspach-le-Haut pour y déposer vos déchets verts.

SECURITE DANS LE VILLAGE

Des véhicules circulent régulièrement à grande vitesse dans le village. Pour la sécurité et la quiétude de tous, nous attirons l'attention et la responsabilité de chacun sur les risques que ces excès de vitesse engendrent et appelons les conducteurs au respect du code de la route dans toutes les rues de la commune.

MAISON DE LA JUSTICE

La mairie n'est ni une gendarmerie, ni un tribunal, elle n'a pas vocation à régler les conflits entre particuliers dans lesquels la responsabilité de la commune n'est pas engagée. Elle peut parfois aider mais cela reste relativement rare car elle ne peut ni juger, ni contraindre, si le conflit ne concerne pas la collectivité. Si vous avez des problèmes juridiques à régler, notamment des problèmes de voisinage, vous pouvez vous adresser à la **Maison de la justice et du droit de Mulhouse, située au 14 rue du 6ème Régiment de Tirailleurs Marocains à Mulhouse (68100), tél. : 03 89 36 80 30**, vous adresser au Tribunal d'Instance de Thann (03 89 37 08 48), à son conciliateur de justice, Monsieur Lucien HIRTH, lucien.hirth@free.fr ou saisir directement la gendarmerie, la Brigade Verte ou le Procureur de la République, au Tribunal de Grande Instance, 21 avenue Robert Schuman 68100 Mulhouse.

Info Express

Le bulletin d'information de Burnhaupt-le-Bas

LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT :

DON DU SANG :

Mardi 21 novembre 2017 de 16 h à 19 h 30 au Foyer Martin Studer à Burnhaupt-le-Haut.

CONCERT DE NOEL des Petits Chanteurs de THANN organisé par ECRIN le dimanche 17 décembre 2017 à 17 h à l'Eglise de Burnhaupt-le-Bas.

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

Responsable de publication : Alain GRIENEISEN
Rédaction : Sandrine VON DER OHE

ZONE BLEUE : à vos disques !

Pour une meilleure disponibilité de stationnement sur la place de l'Eglise, celui-ci sera prochainement réglementé par une zone bleue, du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h. Durée maximale de stationnement : 3 heures.

CONSIGNES HIVERNALES

La météo est encore clémente, mais lorsque l'hiver s'installera, il est demandé aux riverains de toutes les rues : de déneiger les trottoirs devant leur propriété, de dégager l'accès aux boîtes à lettres (merci pour le facteur et le porteur de journaux), de rentrer les véhicules dans les propriétés le soir pour permettre au chasse neige de manœuvrer. Un effort citoyen est attendu, en particulier pour ne pas laisser les véhicules sur le domaine public !

RESULTAT DU JEU DE MOTS CROISES PARU DANS LE BULLETIN MUNICIPAL DE L'ETE

Aviez-vous trouvé toutes les réponses ?

LA GUERRE 14/18 À BURNHAUPT-LE-BAS

Verticalement :

1. Front sur lequel furent envoyés beaucoup de jeunes enrôlés Burnhauptois
2. Bâtiment détruit par un incendie en juillet 1915
3. Noms des abris militaires construits le long du sentier longeant la Doller
4. Mois pendant lequel la population fut évacuée en 1915
6. Nombre d'années d'exil de la population Burnhauptoise
7. Ville allemande où les cloches de l'église furent envoyées et transformées
9. Lieu où cantonnèrent les troupes françaises
11. Nombre de kilomètres du no man's land entre les 2 adversaires

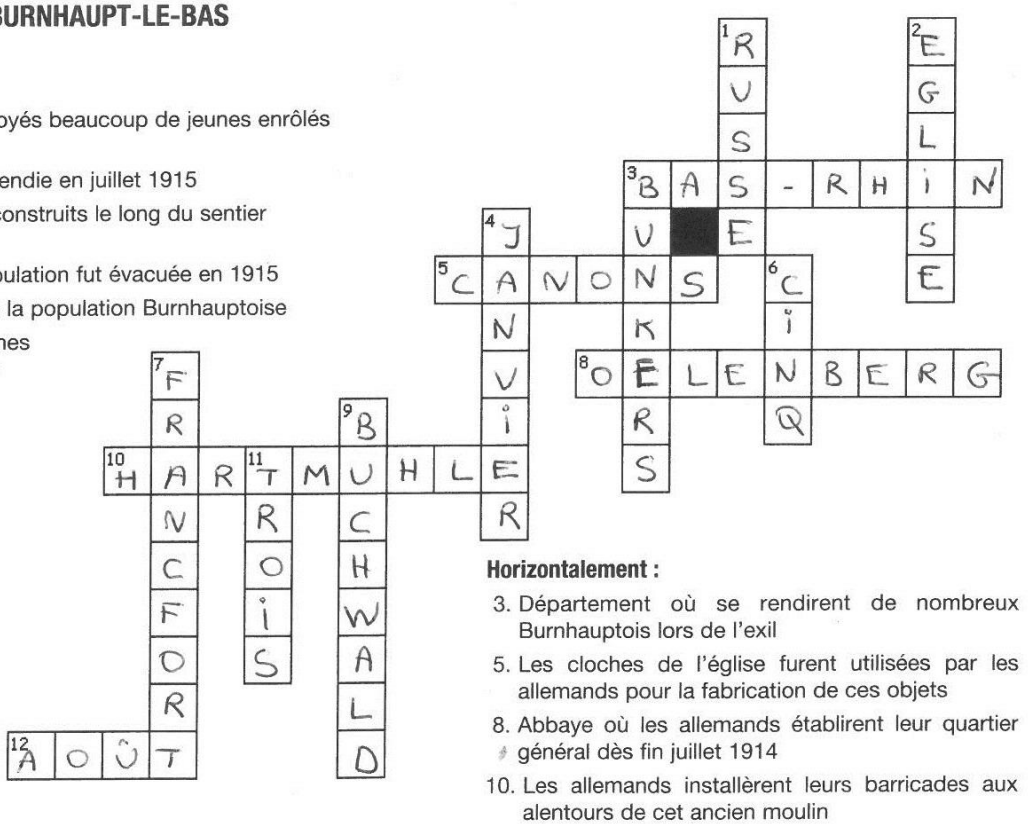

Horizontalement :

3. Département où se rendirent de nombreux Burnhauptois lors de l'exil
5. Les cloches de l'église furent utilisées par les allemands pour la fabrication de ces objets
8. Abbaye où les allemands établirent leur quartier général dès fin juillet 1914
10. Les allemands installèrent leurs barricades aux alentours de cet ancien moulin
12. Mois du début de la guerre

Les réponses au jeu « Opération Œil de Lynx » et les noms des gagnants seront donnés dans le prochain info express.

Votre Maire,
Alain GRIENEISEN

Mairie de Burnhaupt-le-Bas
25 rue Principale - 68520 BURNHAUPT-LE-BAS
http://burnhaupt-le-bas.fr
Tél. 03 89 48 70 61 FAX. 03 89 48 99 78

Horaires d'ouverture :
Lundi, de 10h à 12h et de 14h à 19h
Mercredi et vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 18h.
Jeudi, de 14h à 19h
Fermé le mardi, toute la journée et le jeudi matin